



Le Lez et la Mosson

Le SAGE recommande des travaux de restauration et d'entretien des lits et des berges à l'échelle du cours d'eau, échelle pertinente pour une gestion efficace. Une importante érosion des berges du Lez mais aussi de la Mosson, la présence d'embâcles soulignent le manque ou plutôt le non entretien des cours d'eau. Dans ce contexte, il est urgent de réaliser un plan de gestion sur le Lez et sur la Mosson permettant d'établir des recommandations précises sur l'entretien et la restauration du lit, des berges et de la ripisylve mais aussi sur la mise en valeur paysagère des cours d'eau. La stabilisation des berges passe le plus souvent par la mise en œuvre de techniques végétales douces. Le Département a proposé à la CLE de porter la première phase diagnostic des plans de gestion en attendant la création de la structure.



Les étangs palavasiens

Le SIEL (Syndicat Mixte des Etangs Littoraux) a vu le jour sous l'impulsion du SAGE fin 1998. Le rôle du SIEL est de mettre en œuvre les actions préconisées par le SAGE dans le secteur des étangs palavasiens. Il a pour vocation la gestion des espaces lagunaires et des zones humides périphériques associées. Il a en particulier réalisé récemment un état de lieux du phénomène dit de « cabanisation » sur les marges des étangs palavasiens. Les cabanes autrefois abris sommaires pour les pêcheurs sont aujourd'hui devenues des habitations principales construites pour la plupart de façon illicite qui contribuent à la dégradation des zones humides. Le diagnostic a permis de prendre conscience de l'ampleur du phénomène, aggravé par la pression foncière. En partenariat avec la mission Littoral, l'agence de l'eau RMC (Rhône Méditerranée et Corse) et le ministère de l'Écologie et du Développement Durable, une opération pilote portée par le SIEL, visant à définir une stratégie de lutte contre le phénomène de cabanisation va être prochainement lancée sur les zones humides présentes sur le périmètre du SIEL.

Le littoral

Le périmètre du SAGE concerne aussi le littoral, milieu d'une grande fragilité, soumis à une forte érosion. La CLE est dans le comité de suivi de la station d'épuration de la céreirède modernisée. Elle sera destinataire des résultats de suivi de la qualité des rejets par l'émissaire en mer.

La Lettre du SAGE - N°1 - Février 2005
Directeur de la Publication **Louis CALMELS**,
Président de la CLE, Conseiller Général
Comité de rédaction : Comité Technique du SAGE
Conception : Studiomaia.com

Le Mot du Président :



Sur le bassin versant Lez Mosson Etangs Palavasiens le SAGE est notre référence commune en matière de gestion durable et concertée de l'eau et des milieux aquatiques. Le travail entrepris dès 1994 a permis l'élaboration et l'approbation de ce SAGE, il nous appartient de poursuivre notre effort pour rendre opérationnel son programme d'actions. La mise en place d'une structure de gestion sera l'enjeu majeur de l'année 2005, en concertation avec le Conseil Général, le Conseil Régional, les intercommunalités et les communes du périmètre. Ce premier numéro de la lettre du SAGE rappelle les grandes orientations et la portée juridique du SAGE et présente l'avancée des travaux de la CLE.

Louis CALMELS
Président du SAGE
Lez-Mosson-Etangs-Palavasiens,
Conseiller Général,
Vice-Président délégué à l'environnement et à l'agenda 21

- ### Sommaire :
- Généralités **p1**
 - Rappels sur le SAGE **p2**
 - Actualités **p3**
 - Les milieux du SAGE **p4**

Le SAGE : c'est quoi ?

La gestion de l'eau et des milieux aquatiques est la priorité de la loi sur l'eau. Cette loi permet aux acteurs locaux de réaliser un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Le SAGE est un outil de planification concertée de la gestion de l'eau. C'est un document écrit qui établit un diagnostic de l'état des ressources en eau et des milieux aquatiques, fixe des objectifs et définit les mesures et actions correspondantes pour atteindre ces objectifs. Il permet de trouver un équilibre entre la préservation des milieux et la satisfaction des usages et concrétise le concept de développement durable.



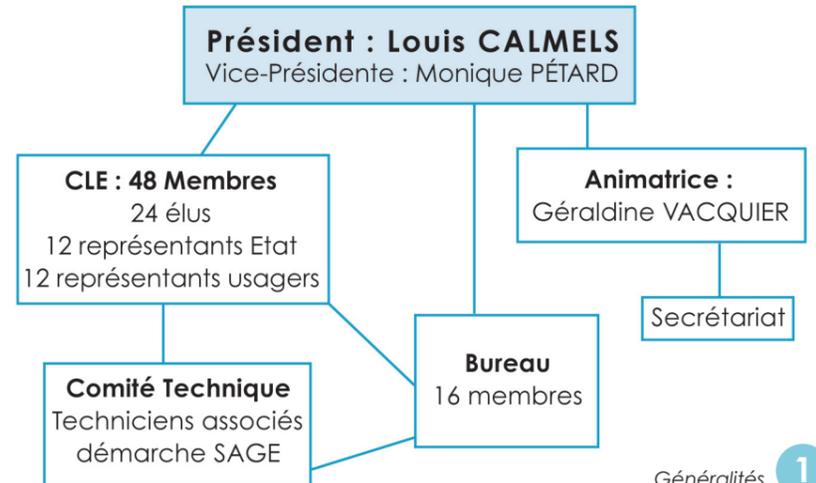
Le périmètre du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens

· 746 km² du Pic St Loup à la mer,
· Bassin versant superficiel des Etangs Palavasiens.

- ### 43 Communes :
- Argelliers / Assas / Aumelas / Castelnaud-le-Lez / Cazeville - Clapiers Combailaux / Cournonsec / Cournonterral / Fabrègues / Grabels Guzargues / Juvignac / La Boissière Lattes / Lavérune / Les Matelles Le-Triadou / Mireval / Montarnaud Montferrier-sur-Lez / Montpellier / Murles Murviel-Les-Montpellier / Palavas-les-Flots / Pérols / Pignan / Prades-le-Lez Saussan / St Clément de Rivière / St Gély du Fesc / St Georges d'Orques / St Jean de Cuculles / St Jean de Vedas St Mathieu de Trévières / St Paul et Valmalle / St Vincent de Barbeyrargues Vailhauquès / Valfaunès / Vic-la-Gardiole / Villeneuve-les-Maguelone Viols-le-Fort / Viols-en Laval.

La Commission Locale de l'Eau (CLE)

La CLE conduit l'élaboration, le suivi, la réactualisation et au besoin la révision du SAGE. Sa composition est fixée par arrêté préfectoral. L'organisation est la suivante :



Consultation

Le SAGE est un document public disponible dans les services de l'Etat et dans les collectivités concernées par le périmètre. Le SAGE est également consultable en version intégrale sur le site internet du Département de l'Hérault : www.cg34.fr, rubrique environnement.

Contact

Animatrice du SAGE : **Géraldine VACQUIER**
Domaine Départemental de Restinclières - 34730 PRADES LE LEZ
Tél : 04 99 62 09 66
Portable : 06 80 98 85 41
Email : gvacquier@cg34.fr



Historique – Quelques dates clés

- 28/09/1994 : Arrêté du périmètre du SAGE
- 23/12/1994 : Création de la CLE
- Janvier 1995 à Décembre 2000 : Elaboration du SAGE
- 30/03/2000 : Approbation par la CLE du SAGE
- 07/07/2000 : Avis du Comité de Bassin
- Décembre 2000 à Janvier 2001 : Consultation du public
- 29/07/2003 : Approbation par le Préfet

Les enjeux du SAGE

- Besoins en eau potable et sécurisation à l'horizon 2010
- Qualité de l'eau
- Sécheresse et prélèvement d'eau
- Risque inondation
- Développement urbain et artificialisation des milieux aquatiques
- Comblement des étangs Palavasiens
- Gestion des milieux aquatiques et biodiversité

La portée règlementaire :

Le SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens a été approuvé par le Préfet de l'Hérault le 29 juillet 2003.

Il a donc aujourd'hui une portée juridique.

Il est opposable sur son périmètre aux décisions administratives (état, collectivités locales, établissements publics).

Les décisions administratives dans le domaine de l'eau :

Dans le périmètre du SAGE, ces décisions doivent être compatibles ou rendues compatibles avec les dispositions du SAGE.

La notion de compatibilité exige qu'il n'y ait pas de contradiction majeure vis à vis des objectifs généraux du SAGE.

Le SAGE et les documents d'urbanisme :

La loi du 21 Avril 2004, transposant la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE) qui établit un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau, a renforcé la portée juridique du SAGE.

Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) et les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent également être compatibles avec les objectifs de protection définis par le SAGE ou rendus compatibles avec eux dans un délai de trois ans.

Articulation CLE / MISE Hérault :

La CLE qui a élaboré le SAGE est systématiquement informée par le Préfet ou la MISE (Mission Interservices de l'Eau) de tous les projets soumis au Code de l'Environnement.

Elle a la possibilité d'émettre un avis.

En fonction de l'importance du dossier, l'avis est formulé par le Président (avec l'appui du Comité Technique), par le Bureau ou par la CLE.

La stratégie est déclinée autour de 4 grandes orientations fondamentales

- 1 Préserver ou améliorer les ressources en eau
- 2 Réduire le risque d'inondation sans nuire au fonctionnement hydrodynamique et écologique des milieux aquatiques et des zones humides
- 3 Préserver ou restaurer les milieux aquatiques, les zones humides et leurs écosystèmes
- 4 Améliorer l'information et la formation, développer l'action concertée.



Aigrette Garzette

Phase de mise en œuvre

Un SAGE s'élabore en trois phases :

- Une phase préliminaire avec la délimitation du périmètre, la constitution de la CLE
- Une phase d'élaboration qui aboutit au projet de SAGE
- Une phase de mise en œuvre après l'approbation par le Préfet.

Le SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens rentre dans cette phase de vie, de mise en application de son programme d'actions.

Syndicat mixte

La CLE est un organe de concertation, mais pas de maîtrise d'ouvrage.

La création d'une structure de gestion est nécessaire pour faciliter la mise en application des actions préconisées dans le SAGE. La CLE s'est fixée l'objectif de la créer pour fin 2005.

Cette structure pourrait être de type syndicat mixte d'études regroupant notamment les intercommunalités présentes sur le périmètre.

Ses missions seraient les suivantes :

- Gérer l'animation et la coordination des actions du SAGE pour la mise en œuvre du plan d'actions à l'échelle du périmètre du SAGE et en relation avec la CLE.
- Porter, maîtriser et/ou coordonner les études globales inscrites au programme d'actions du SAGE.

Etudes en cours

Les inondations récentes de décembre 2002 et 2003 ont souligné l'urgence d'une stratégie d'intervention et de communication dans le domaine du risque inondation sur l'ensemble du périmètre du SAGE.

Une expertise s'impose dans le double objectif d'établir un diagnostic partagé du risque inondations sur le territoire et d'identifier les axes les plus utiles et les plus efficaces pour une démarche globale de réduction des risques.

Parallèlement, une démarche d'écoute de type audit patrimonial pour une meilleure gestion du risque inondation permettra de faire préciser aux principaux acteurs leur perception des problèmes et des solutions.

En attendant la création de la structure, le Département, sous mandat de la CLE, est maître d'ouvrage de ces deux études. Le choix des bureaux d'études a été réalisé début janvier. Les résultats des études sont programmés pour le mois de Juin.

Nouveautés

En début d'année 2004, une animatrice Géraldine VACQUIER a été recrutée.

Suite aux élections cantonales et régionales, la composition de la CLE et du Bureau a été modifiée.

Au cours de la séance plénière de la CLE du 25 juin dernier, le collège des collectivités territoriales et des établissements publics a réélu son Président : Monsieur Louis CALMELS.

Madame Monique PETARD a été désignée à l'unanimité Vice-Présidente de la CLE.

Le règlement intérieur de la CLE prenant en compte les nouvelles législations a également été adopté à l'unanimité.

